

TEL +33 (0)1 84 67 00 01  
www.ens-louis-lumiere.fr

La Cité du Cinéma - 20 rue Ampère BP 12  
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex FRANCE

# Marché : Achat de 4 caméras poing

Règlement de Consultation  
et Cahier des Clauses Particulières  
(administratives et techniques)  
établi en application de l'article 27  
du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Date limite de remise des offres :

**12 octobre 2018 - 16h**

## Sommaire

Article 1 – Pouvoir adjudicateur .....	p 3
Article 2 – Objet du marché .....	p 3
Article 3 – Documents contractuels .....	p 4
3.1 Pièces particulières	
3.2 Pièces générales	
Article 4 – Fourniture du matériel .....	p 4
Article 5 – Garantie .....	p 4
Article 6 – Durée du marché et délais d'exécution.....	p 4
Article 7 – Livraison – Vérification – Admission .....	p 4&5
7.1 Livraison	
7.2 Vérification – Admission	
Article 8 – Prix et modalités de règlement.....	p 5
8.1 Prix	
8.2 Facturation et règlement	
8.3 Délai de paiement	
Article 9 – Clauses de financement et sureté .....	p 6
9.1 Cautionnement – Retenue de garantie	
9.2 Avance	
9.3 Assurances	
Article 10 – Présentation des offres.....	p 6
Article 11 – Délai de validité des offres .....	p 6
Article 12 – Conditions d'envoi ou de dépôt des offres .....	p 6
Article 13 – Critères de choix .....	p 7
13.1 Critères de sélection des candidatures	
13.2 Critères de sélection des offres	
Article 14 – Règlement des litiges, résiliation .....	p 7
Article 15 – Renseignements complémentaires .....	p 7

## **Article 1 – Pouvoir adjudicateur :**

Ecole Nationale Supérieure Louis-Lumière  
Cité du Cinéma  
20 rue Ampère  
93200 Saint-Denis

**Représentant légal du pouvoir adjudicateur : Vincent LOWY**

## **Article 2 – Objet du marché :**

Le présent marché a pour objet la fourniture de caméras aux normes en vigueur pour l'ENS Louis-Lumière, selon détail ci-dessous :

### . 4 caméras de poing :

Résolution UHD minimum (3 840 X 2 160 pixels)  
Capteurs 4Ktri-CMOS de type ½ pouce  
Enregistrement de fichiers MPEG-4 AVC/H.264, Débit Max.600 Mbps  
Filtres optiques intégrés à densité neutre.  
Courbe gamma sélectionnable  
Workflow S-Log3 et HDR  
4 canaux audio en enregistrement.  
Viseur OLED 0,5 intégré  
zoom 17x (optique) avec buté de fin de course  
Mise au point automatique (AF) avec détection des visages, sélectionnable AF/MF/Full MF  
Sortie 12G.

### . Accessoires pour chaque camera :

Chaque caméra sera livrée avec les matériels suivants :

- 2 batteries de même marque que la camera.
- Assurant une autonomie de plus de 2h à la camera.
- 1 Micro Qualité audio broadcast. Directivité supercardioïde. Accessoires fournis : pince de micro, bonnette.
- 1 kit de Synchronisation de Timecode caméras/audios en Bluetooth
- 1 Sac de transport adapté au transport de la caméra, des batteries et du chargeur aux dimensions suivantes:
  - hauteur externe 36 cm Longueur externe 37 cm Largeur externe 58.5 cm,
  - hauteur interne 30 cm longueur interne 30 cm, profondeur interne 56.5 cm

Lieux d'exécution/livraison :

Ecole Nationale Supérieure Louis-Lumière  
Cité du Cinéma  
20 rue Ampère  
93200 Saint-Denis

### **Article 3 – Documents contractuels :**

Les pièces constitutives du marché sont les pièces particulières (voir 3.1 ci-après) et les pièces générales (voir 3.2 ci-après) ; ces pièces sont énumérées par ordre décroissant de priorité.

#### ***3.1 Pièces particulières***

- L'acte d'engagement ;
- Le bordereau de prix correspondant joint en annexe ;
- Le mémoire et les fiches techniques de tous les matériels proposés établis par le titulaire ;
- Le présent règlement de consultation et cahier des clauses particulières.

#### ***3.2 Les pièces générales***

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 ;
- Toute clause contraire aux dispositions des pièces constitutives du marché est réputée non-écrite. Les conditions générales de vente du titulaire sont concernées par cette disposition.

### **Article 4 – Fourniture du matériel**

Les équipements doivent être en tous points conformes aux normes en vigueur. Le candidat précisera à quelles normes répondent les équipements proposés.

Les candidats proposeront une offre répondant au descriptif technique indiqué dans l'article 2 chaque élément de ce descriptif sera analysé dans le critère de sélection qualité technique.

### **Article 5 – Garantie**

Le détail des services couverts par la garantie seront précisés et annexés à l'acte d'engagement. L'attributaire du marché doit pendant la durée de la garantie fournir un matériel équivalent pendant la durée de réparation.

### **Article 6 – Délais d'exécution du marché**

Le présent marché est passé pour une durée allant de la notification du marché à la fin de la période couverte par la garantie. La date de livraison du matériel devra se situer au plus tard 3 semaines après la notification.

### **Article 7 – Livraison vérification et admission**

#### ***7.1 Livraison***

– Les fournitures seront expédiées, sous la responsabilité du fournisseur, et livrées franco de port, d'emballage, de manutention et d'assurance. Elles seront accompagnées d'une facture en trois exemplaires conforme aux règles de la comptabilité publique et d'un bon de livraison.

– Si une livraison est reconnue défectueuse (qualité ou quantités non conformes...) à la livraison, ou à la mise en service, elle sera remplacée par le fournisseur à ses frais.

La date et l'heure précises de livraison seront déterminées conjointement avec le responsable ou son mandataire habilité. Le titulaire s'engage à en informer son personnel et les transporteurs éventuels.

Contact : Mme Alexandrina GONCALVEZ, responsable du service intérieur de l'ENS Louis-Lumière.

## ***7.2 Vérification – Admission***

Après mise en service, l'ENS Louis-Lumière dispose d'un délai d'un (1) mois pour effectuer les essais qui lui permettront de se prononcer sur l'admission des matériels. Passé ce délai, la décision d'admission est réputée acquise. En cas d'ajournement, le titulaire dispose de 10 jours ouvrables à compter de la décision d'ajournement pour intervenir sur le matériel.

Si le deuxième essai n'est pas satisfaisant, le **rejet** des matériels en cause est prononcé et le titulaire doit en assurer le remplacement dans les plus brefs délais.

## **Article 8 – Prix et modalités de règlement**

### ***8.1 Prix***

#### ***8.1.1 Etablissement des prix du marché***

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base du BPU joint en annexe a présent RC-CCP.

#### ***8.1.2. Contenu des prix***

Les prix détaillés sur le BPU par le titulaire comprennent toutes les charges et intègrent les frais de manutention, d'assurance et de transport.

#### ***8.1.3. Forme des prix***

Le marché est traité à prix ferme, global et forfaitaire.

### ***8.2 Facturation et règlement***

La demande de règlement, libellée au nom de l'ENS Louis-Lumière, devra faire apparaître :

- Le numéro, la date du bon de commande correspondant ;
- L'indication de l'émetteur du bon de commande ;
- La référence du marché auquel il se rapporte : 2018-02
- Le numéro du bon de livraison et la date de livraison ;
- La désignation et la quantité du matériel livré ;
- Le montant H.T. et T.T.C précisant le taux de la T.V.A. appliquée ;
- Le délai de garantie des matériels.

Elle doit être adressée en un seul original et deux copies à :

Ecole Nationale Supérieure Louis-Lumière  
Agence comptable  
Cité du cinéma  
20 rue Ampère BP 12  
93 213 La Plaine Saint-Denis Cedex

### ***8.3 Délai de paiement***

Le paiement est effectué par virement administratif : un RIB devra être fourni dans un délai global maximum de trente (30) jours à compter de la réception de la demande de paiement ou à compter de la date de réception des prestations si celle-ci est ultérieure.

Le défaut de paiement dans le délai prévu ci-dessus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au bénéfice du Titulaire, conformément aux articles 7 à 10 du décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

## **Comptable assignataire des paiements**

Le comptable assignataire des paiements est l'Agent comptable de l'École nationale supérieure Louis-Lumière : Mr Frédéric CURAUT.

## **Article 9 – Clauses de financement et de sûreté**

### ***9.1 Cautionnement – Retenue de garantie***

Sans objet.

### ***9.2 Avance***

Sans objet.

### ***9.3 Assurances***

L'attributaire du marché doit justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 et 1384 du Code Civil, ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

## **Article 10 – Présentation des offres**

Le dossier à remettre comportera les pièces suivantes :

1. Les documents ou attestations visés aux articles 44 et 45 du code des marchés publics. ;
2. Le mémoire technique faisant figurer toutes les fonctionnalités ;
3. L'acte d'engagement complété, daté et signé par la personne habilitée à engager l'entreprise
4. Le BPU dument complété ;
5. L'attestation d'assurance professionnelle.

## **Article 11 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 90 jours calendaires à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **Article 12 – Condition d'envoi ou de dépôt des offres**

Elles doivent être transmises :

- soit par voie dématérialisée (cf. ci-après)
- soit par envoi postal sous pli recommandé avec avis de réception,
- soit par dépôt contre récépissé, École Nationale Supérieure Louis-Lumière

Secrétariat Général

Cité du Cinéma

20 rue Ampère BP 12

93213 Saint-Denis Cedex

**Entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 17h00.**

<p>Le pli cacheté portera les mentions suivantes : <i>Marché de Fournitures – Caméras (NE PAS OUVRIR)</i></p>
---

**Attention** : L'accès à la Cité du cinéma étant réglementé, il est nécessaire de prévenir l'École de la livraison du pli à par téléphone 01 84 67 00 01 ou mail ([sg@ens-louis-lumiere.fr](mailto:sg@ens-louis-lumiere.fr)).

Le dossier de consultation (DCE) est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.ens-louis-lumiere.fr/actualites-accueil/actualites/marches-publics.html>

Le dossier de candidature pourra également être transmis par e-mail (avec accusé de réception dématérialisé) à l'adresse suivante :

[direction@ens-louis-lumiere.fr](mailto:direction@ens-louis-lumiere.fr)

Les dossiers transmis à l'adresse indiquée au paragraphe précédent, composés de toutes les pièces décrites auront la même valeur juridique : il n'est donc pas nécessaire de répondre sous les deux formes en même temps.

## **Article 13 – Critères de choix**

### ***13.1 Critères de sélection des candidatures***

- Garanties et capacités techniques et financières ;
- Références professionnelles des candidats.

### ***13.2 Critères de sélection des offres***

Les critères retenus, pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, sont énoncé ci-dessous avec leur pondération :

**1** : Qualité technique de l'offre (annexe jointe) :

- qualité technique du matériel :30%
- qualité technique des accessoires :20%

**2** : Prix (BPU joint) : 40%

**3** : Modalités SAV et délais d'intervention (à décrire) 10%

## **Article 14 - Règlement des litiges**

Les différends et litiges seront réglés selon les dispositions des chapitres 8 et 9 du CCAG.

### **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montreuil (93).

## **Article 15 – Renseignements complémentaires**

### Renseignements administratifs complémentaires:

Mme BLANC tél : 01 84 67 00 30

[n.blanc@ens-louis-lumiere.fr](mailto:n.blanc@ens-louis-lumiere.fr)

ou

M. VILLAR tél: 01 84 67 00 50

[f.villar@ens-louis-lumiere.fr](mailto:f.villar@ens-louis-lumiere.fr)

### Renseignements techniques complémentaires :

M.STEHLIN tél: 01 84 67 00 67

[l.stehlin@ens-louis-lumiere.fr](mailto:l.stehlin@ens-louis-lumiere.fr)